



Amicale Motocycliste de Surgères

F.F.M
LIGUE NOUVELLE AQUITAINE
www-am-surgeres.com

* Les licences FFM sur le site internet : <http://intranet.ffmoto.net>

* **2 Chèques de 150 Euros** pour contribution au bon fonctionnement du club, à l'ordre de l'AMS seront demandés à la remise de la demande de licence, ces chèques ne seront pas encaissés

* L'adhésion au club est fixée à **20 €** (1ere année), ensuite **10 €**, le tarif pourra varier d'une année sur l'autre.

*** La licence devra être obligatoirement prise avant le 01 Avril. Pas de licence validée au-delà de cette date, excepté les primo-licenciés.**

Validation licence : sur rendez-vous au 06.63.37.81.73.

Ces chèques de contribution seront encaissés si non-respect de :

- Si une personne n'est pas **présente au moins 50 % des jours de travaux, réunions et manifestations prévus pour l'année. 1^{er} bilan fin juin pour le 1er chèque. Pour le second chèque, bilan en fin d'année.**

- Si une personne ne respectait pas les consignes d'accès au terrain de Motocross

- Présence obligatoire à l'assemblée générale de fin d'année.

- Présence obligatoire sur nos manifestations (Motocross, Endurance et autres).

- Obligation de prendre une journée de permanence (samedi ou dimanche) sur l'année.
Prévenir au minima une semaine à l'avance afin d'en faire la publicité.

*** Présentation obligatoire de la licence en cours de validité**

* Respecter les aires de parking.

* Interdit de faire rouler : Des amis non licenciés.
Des pilotes extérieurs du club sans faire payer les 10 Euros.

* Chaque pilote de l'AMS qui vient s'entraîner seul, **doit impérativement refermer le portail derrière lui.**

Si ces consignes ne sont pas respectées, des sanctions pourront aller jusqu'à l'exclusion du club...

Nom :

Prénom :

@dresse mail :

Je reconnais prendre connaissance des conditions d'accès au club et des sanctions applicables.

Mention "Lu et approuvé" et signature du pilote **Obligatoire**

1 Exempleaire Pilote // 1 Exempleaire Club